

SIÈGE DE L'ÉCOLE : 254, BOULEVARD RASPAIL — PARIS (14^e)

ÉCOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE

CONCOURS D'ARCHITECTE-TECHNICIEN

(1913-1914)

PROGRAMME

UN PONT SUR LA SEINE

ARGUMENT

L'Institut de France est en quelque sorte une caractéristique parisienne de la rive gauche du fleuve et comme un symbole des méditations auxquelles cette zone de la capitale inclinerait les esprits.

Par son aboutissement au quai Malaquais, la rue de Rennes prolongée, d'une part et, d'autre part, le quai Conti, qui comprend la place du même nom, sont l'une et l'autre destinés à figurer des repères importants à l'effet de communiquer avec la rive droite. Et, de ce côté du fleuve, les quais du Louvre et des Tuileries, la rue du Louvre et la place du Carrousel supposent une clientèle adonnée à des loisirs moins exclusifs et plus élégants. Cependant, et suivant toute vraisemblance, un mouvement instinctif de mutuelle participation à l'unité parisienne serait en passe d'intéresser davantage cette imposante fraction de la capitale aux traditions du vieux quartier latin.

Il s'agirait en conséquence de projeter, au-dessus du fleuve, un pont en X, pour relier la rue du Louvre à la rue de Rennes prolongée et pour mettre en communication le quai du Louvre, à proximité des guichets du Carrousel, avec le quai Conti. Il y aurait un beau plan à concevoir là, pourvu toutefois que le mot « plan » prenne une extension en conformité explicite de ce que la pratique et la conscience de l'art peuvent bien autoriser.

En fait de plan, *grandeur* et *beauté* consistent, avant tout, à affirmer des libertés de circulation, telles que la réalisation pourrait au besoin les entraîner. En pareil cas, le plan résume, en bonne part, la profondeur d'abstraction, en rapport avec ce que le sujet et l'étude suggèrent à l'artiste; suggestion dont il ne pourrait assez consigner les effets, s'il veut que l'exécution finale porte l'empreinte d'une conscience directrice. Le plan a donc pour trait distinctif de schématiser tout ce qu'il est permis de concevoir en architecture.

Mais ce n'est pas tout : quelle que puisse être la valeur d'étude en rapport avec le point de départ que le Palais de l'Institut figure sur la rive gauche, le préambule de ce programme n'a pas le droit de passer sous silence la splendeur de mise en scène architecturale que présentent le Louvre, les Tuileries, la Concorde, les Champs-Élysées, pour concourir à la majesté d'un ensemble unique au monde; car, il y a là, pour la France, une gloire incomparable d'expression esthétique et inhérente aux données qui s'imposent à la conception de l'architecte.

Et, pour en venir au pont lui-même, envisageons l'emplacement prévu; attachons-nous au voisinage immédiat du Pont-Neuf, qui commande attention et respect par la grandeur monumentale d'effet plastique. L'aspect grandiose de ses piles honore le goût national dans le passé. En ce qui touche la totalité d'ensemble édifié, c'est une note bien à part, avec laquelle, nous sommes forcés de le reconnaître, le courant du jour ne permettrait jamais d'entrer en relation de caractère plastique. Mais, en outre, il y a lieu de compter avec cette pointe pittoresque du Vert-Galant, par où l'île de la Cité s'amortit en aval dans le cours d'eau. Et, de la sorte, s'accuse encore un trait original du site parisien qui s'offre aux conceptions des jeunes artistes.

Voilà comment se résumerait le programme soumis aux études des concurrents. L'exécution projetée aurait surtout pour conséquence de laisser intacte la place de l'Institut, de respecter son unité, compromise qu'elle est actuellement par l'amorce du pont des Arts, axé vers son centre. Et les prévisions du programme s'effectueraient sans contrarier aucune circulation, et en rendant la communication essentiellement directe d'une rive à l'autre.

LE PONT EN X

PROGRAMME

Il s'agit d'un pont monumental à concevoir pour le site qui vient d'être exposé. La réalisation serait à prévoir en charpente métallique ou en béton armé.

Pour la répartition des piles, il y a lieu de rappeler qu'il conviendrait d'éviter autant que possible l'embarras du cours d'eau. C'est précisément là ce qui, de nos jours, se réalise, grâce à la tendance du métal à généraliser son emploi; cela par opposition au Pont-Neuf qui, par l'équilibre même de ses masses, s'impose à l'attention des gens de goût.

Par le fait, différents partis se présentent pour aménager les divers organes de construction :

- 1° Une seule pile, au milieu du fleuve — vis-à-vis la pointe de l'île de la Cité — et quatre culées sur rives;
- 2° Une pile au milieu du fleuve, quatre piles intermédiaires et quatre culées;
- 3° Quatre piles symétriques, laissant libre la partie centrale du fleuve et quatre culées sur rives;
- 4° Quel que soit le parti adopté, les arcs comporteront trois rotules, deux appuis libres et des extrémités encastrées. Les tabliers auront une largeur de 20 à 22 mètres.

TRAVAUX A PRODUIRE

Le projet s'appuiera sur des études comprenant :

- 1° Un plan de situation à l'échelle de 0^m,002 pour mètre;
- 2° Un aperçu perspectif montrant l'intelligence de la conception par rapport au site;
- 3° Plan, coupe, élévation à l'échelle de 0^m,005 pour mètre;
- 4° Détails à l'échelle de 0^m,05 pour mètre;
- 5° Plan de la distribution d'énergie électrique pour l'éclairage du pont. Dispositions prévues pour éviter toute dérivation par la masse même du pont;
- 6° Mémoires succincts avec croquis et calculs à l'appui, et justifiant :
 - 1° Du dispositif général que le concurrent a été conduit à choisir;
 - 2° Du mode d'exécution choisi;

- 5° De la résistance et de la dimension que les principaux éléments de construction devront présenter;
- 4° Des canalisations affectées à l'éclairage du pont, et qui seront branchées sur le secteur de la Rive Gauche (courant monophasé 5000 volts, 42 périodes); de la distribution et de la consommation d'énergie électrique correspondante.

Enfin, chaque concurrent donnera une évaluation du prix de revient qu'entraînerait l'exécution projetée.

JUGEMENT DU PROJET

Il comporterait un maximum de 200 points, ainsi répartis :

Dispositif général	50 points.
Résultante plastique de la composition	50 —
Ordonnance des différents organes de construction	50 —
Application de l'électricité	50 —

Les projets seront remis à l'Administration, le lundi 15 décembre, avant 4 heures.

La Direction se réserve de contrôler les efforts personnels des étudiants au moyen d'épreuves en concurrence.

Paris, le 17 octobre 1915.

Le Directeur de l'École,
GASTON TRÉLAT.